

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321906-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Approbation du plan d'alignement de la RD 643B - Boulevard Paturle, Carrefour de l'Europe et Avenue Simone Veil à Le Cateau-Cambrésis après enquête publique.

Vu le rapport DV/2023/493

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du

territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le plan d'alignement concernant les voies dénommées, Boulevard Paturle, Carrefour de l'Europe et Avenue Simone Veil à Le Cateau-Cambrésis – RD 643B ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à publier le plan d'alignement et à signer tous les actes relatifs à ce projet conformément à l'article L112-2 du code de la voirie routière, pour opérer le transfert de propriété des parcelles frappées d'alignement ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires pour l'annexion du plan d'alignement de la RD 643B au chapitre des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cateau-Cambrésis ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 14.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Approbation du plan d'alignement de la RD 643B - Boulevard Paturle, Carrefour de l'Europe et Avenue Simone Veil à Le Cateau-Cambrésis après enquête publique.

Par délibération n° 4.1 DV/2019/172 du 3 juin 2019, la Commission permanente a approuvé les transferts de voirie entre le Département et la commune de Le Cateau-Cambrésis rendus nécessaires suite à la construction du contournement de Le Cateau-Cambrésis. Les voies dénommées Boulevard Paturle, Carrefour de l'Europe et Avenue Simone Veil ont été incorporées au domaine public départemental sous le numéro RD 643B pour une longueur de 2 271 mètres.

Par délibération n° 4.7 DV/2020/381 du 16 novembre 2020, la Commission permanente a approuvé l'établissement d'un plan d'alignement pour les voies précitées et a autorisé Monsieur le Président à organiser l'enquête publique conformément aux dispositions du code de la voirie routière et du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête publique s'est déroulée entre le 15 février et le 10 mars 2023 ; elle n'a suscité aucune observation du public de nature à remettre en cause le bien-fondé du projet.

A l'issue de l'enquête, Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve à l'établissement de ce plan d'alignement. Par délibération du 5 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Le Cateau-Cambrésis a également émis un avis favorable.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le plan d'alignement concernant les voies dénommées, Boulevard Paturle, Carrefour de l'Europe et Avenue Simone Veil à Le Cateau-Cambrésis – RD 643B ;
- d'autoriser Monsieur le Président à publier le plan d'alignement et à signer tous les actes relatifs à ce projet conformément à l'article L112-2 du code de la voirie routière, pour opérer le transfert de propriété des parcelles frappées d'alignement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires pour l'annexion du plan d'alignement de la RD 643B au chapitre des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cateau-Cambrésis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les actes correspondants.

Valentin BELLEVAL
Vice-Président